

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019

DÉCISION N° 2019 / 31 / EVAL CONSEILS CITOYENS / 2

MISSION RELATIVE A LA PÉRENNISATION DU DISPOSITIF DES CONSEILS CITOYENS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la lettre de mission conjointe de Monsieur Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires et de Monsieur Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires en date du 21 mars 2018,
- vu sa décision n°2018 / 26 / EVAL CONSEILS CITOYENS / 1 en date du 4 avril 2018, acceptant cette mission confiée à sa Présidente et en déléguant la réalisation opérationnelle à Madame Ilaria CASILLO, Vice-Présidente de la Commission,
- vu le rapport établi par Madame Ilaria CASILLO et Monsieur Daniel ROUSSEAU : « Démocratie participative et quartiers prioritaires, réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », remis officiellement le 28 janvier 2019 à Monsieur Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

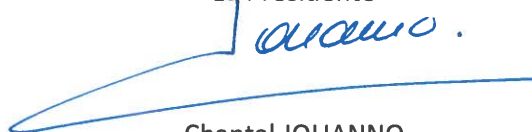
après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

La Commission prend acte du rapport établi par Madame Ilaria CASILLO et Monsieur Daniel ROUSSEAU :
« Démocratie participative et quartiers prioritaires, réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens »

La Présidente



Chantal JOUANNO